

*Code criminel*

scolaires, les groupes d'entraide, la population en général, tous dans les secteurs privés et publics ont un rôle précis à jouer.

L'agent coordonnateur dans presque tous les cas demeure le service de protection de la jeunesse; parfois, des groupes de travail situés dans les hôpitaux jouent ce même rôle, c'est-à-dire celui d'inviter à une même table les médecins, policiers, enseignants, et tous les divers professionnels, pour rédiger les lignes directrices afin d'assurer une intervention responsable et coordonnée.

On pourrait se demander à quoi sert de passer des lois pour régir les comportements criminels si les victimes passent inaperçues aux yeux des professionnels, si les professionnels en cause n'ont pas appris à travailler avec la police pour monter des dossiers bien documentés, s'il manque de coordination entre les services de bien-être à l'enfance et les cours familiales et criminelles devant lesquelles la famille doit comparaître tour à tour?

Le ministère cherchera à engager la collaboration de tous les secteurs et de toutes les disciplines. Dans son optique de travail, monsieur le Président, le ministère devra demeurer fort conscient du fait que les provinces ont une responsabilité première d'intervention dans les cas d'agressions sexuelles et que ce sont elles qui doivent offrir les services nécessaires pour assurer le suivi, tant pour les victimes et les familles que pour les agresseurs. Cependant, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour appuyer les provinces dans ce travail. Le ministère est très conscient que toutes les parties aux prises avec ce problème sont dépassées par le nombre effarant de victimes anciennes et récentes qui se déclarent aux autorités au fil des jours. Il importe donc de trouver des solutions à court et à long terme qui soient à la fois économiques et efficaces.

Une des solutions qui intéresse particulièrement le ministère est celle d'appuyer les systèmes qui traditionnellement n'ont pas toujours été reconnus et les inviter à collaborer dans l'éducation populaire, la détection et le suivi des cas problèmes. On pourrait citer, par exemple, le clergé qui a joué un rôle d'appui aux familles, spécialement dans les milieux ruraux. Il y a également le milieu de travail qui est un lieu privilégié pour atteindre un grand nombre de parents, pour les sensibiliser aux questions d'enfance maltraitée et du même coup on pourrait peut-être aussi les sensibiliser à la violence familiale en général.

Monsieur le Président, j'aimerais m'attarder quelques minutes sur le contexte familial et la question de la violence au foyer. Des recherches préliminaires veulent nous alerter au fait que les agressions sont souvent reliées à d'autres problèmes d'ordre familial. Par exemple, on vient de prendre connaissance d'une recherche en Alberta qui vient appuyer les résultats d'une recherche qui avait été effectuée aux États-Unis et qui démontrait que les enfants qui suivent leur mère en foyer de transition après que celle-ci a été violentée par son mari ou son partenaire sont des enfants dont l'incidence d'agressions sexuelles est beaucoup plus élevée que dans la population en général.

Les recherches nous démontrent également que le cycle de violence s'engendre de génération en génération, c'est-à-dire que les filles agressées sexuellement ou d'autres façons durant l'enfance sont plus susceptibles de devenir victimes une fois devenues adultes, tandis que les garçons agressés sexuellement sont portés à répéter leur expérience en se comportant eux-

mêmes comme des agresseurs une fois devenus adolescents ou adultes.

Il importe donc de retenir que le problème des agressions sexuelles doit être abordé de toute évidence dans une perspective familiale. Ceci nous amène à un autre aspect qui est très important, celui de la prévention. Étant donné le cycle présumé de la violence, il est essentiel d'entreprendre des programmes de prévention afin d'encourager la population en général à rejeter les schèmes de valeurs qui prônent la violence et particulièrement l'exploitation sexuelle.

Nos connaissances sur ces méthodes d'éducation populaire sont encore très élémentaires et il reste à explorer de quelle façon il est possible d'inculquer des valeurs plus acceptables. La prévention à long terme est sans doute la méthode la plus sûre d'enrayer le problème des agressions sexuelles.

Monsieur le Président, si nous sommes dépassés par le nombre grandissant de signalements qui parviennent aux registres provinciaux et aux postes de police, et pour lesquelles la pénurie de services continue de se faire sentir par des agences qui sont déjà débordées, nous sommes également dépassés par le fait que, malgré la reconnaissance du problème, la science n'a pas encore eu le temps de documenter, d'étudier et de vérifier les diverses hypothèses de travail.

Nous sommes encore loin de savoir quels types de traitement réussissent, lesquels sont inefficaces. Si la science chirurgicale en était au même point que celle des agressions sexuelles présentement, peu d'entre nous consentirions à subir une intervention. Et pourtant, devant tous les signalements de victimes récentes et passées, les services sociaux et de santé mentale doivent braver les incertitudes et venir en aide aux victimes. Le gouvernement fédéral se chargera donc de financer des projets de recherche et de démonstration pour établir des bases sûres pour le traitement des victimes et des agresseurs. Toutes les initiatives que je viens d'énumérer serviront à appuyer les professionnels dans leur travail directement avec les familles et devront se dérouler en consultation avec les spécialistes du domaine, les gouvernements provinciaux qui sont chargés de desservir les populations atteintes, et dans une perspective pluridisciplinaire.

Pour s'assurer d'un tel processus, le ministère prépare pour l'automne prochain une consultation en vue de favoriser une approche concertée pour façonner une stratégie nationale où toutes les parties en cause, le secteur privé, le secteur public, les victimes elles-mêmes, participeront. Tous les niveaux de gouvernement y seront représentés: le gouvernement fédéral, les juridictions provinciales et territoriales, les municipalités, les petites collectivités. Les travaux préparatoires réalisés durant cette année et les résultats de cette rencontre de l'automne prochain serviront à jeter les bases pour la programmation des quatre années à venir. Sans le concours des principales institutions canadiennes, il serait impossible de penser à élaborer des programmes de prévention, de recherche, d'éducation populaire ou encore d'outiller les professionnels et le public pour contrer ce problème auquel nous devons faire face. Monsieur le Président, nous cherchons un engagement à l'échelle nationale.